Les différentes disciplines de la linguistique :

1-La phonétique et la phonologie :

La phonétique :

C'est l'étude des sons du langage, elle s'intéresse à l'aspect oral du langage. C'est l'étude de la substance physique et physiologique (acoustique, phonation, articulation...) de *l'expression* linguistique - la phonétique articulatoire étudie l'appareil phonatoire et la façon dont cet appareil produit le son. Il comprend une soufflerie subglottique (trachée artère, bronches poumons, muscles respiratoires), un générateur vocal (le larynx) et un pavillon supra-glottique, ensemble de structures immobiles (parois nasales, palais osseux, mâchoire supérieure, dents) et de structures mobiles (parois de larynx, voile du palais, mâchoire inférieure, langue lèvres). - Outre la phonétique articulatoire, la phonétique auditive s'intéresse à la réception du message ; il existe aussi la phonétique acoustique qui s'occupe de la transmission du message. La phonétique combinatoire étudie les rapports des sons les uns avec les autres dans un contexte donné.

La phonétique n'a pas à tenir compte du signifié, elle ne s'occupe que des éléments phoniques de la parole ; on peut étudier phonétiquement une langue qu'on ne comprend pas.

La phonologie :

successivement).

- « C'est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l'analyse des unités discrètes (phonèmes et prosodèmes) ».

 * le phonème est l'élément minimal, non segmentale, de la représentation phonologique d'un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine ou une cinquantaine selon les langues) qui se combinent
- * le prosodèmeest une unité prosodique, c'est-à-dire un trait qui affecte un segment autre que le phonème (plus petit, comme la more -unité prosodique inférieure à la syllabe- ou plus grand, comme la syllabe, le morphème, le mot, la phrase) en faisant jouer des éléments présents dans tout l'énoncé comme la hauteur (ton et intonation), l'intensité (accent), la longueur. Aucun prosodèmene peut avoir d'existence indépendante, il affecte nécessairement un segment de la chaîne parlée.

La phonétique et la phonologie ont le même but : l'étude du son.
- En phonétique, on étudie les caractéristiques sonores du son.
- En phonologie, on étudie la fonction du son dans un système linguistique déterminé.
On aboutit à deux types de transcriptions : la transcription phonétique, elle vise à plus de précisions ; la transcription phonologique qui ne retient de la transcription phonétique que ce qui est pertinent. Pour noter les différents sons, on utilise

l'alphabet phonétique international (A..P.I) qu'on retrouve au début des dictionnaires.

- Pour la transcription phonétique, on utilise [].

Pour la transcription phonologique, on utilise //.

2-la syntaxe:

L'idée que l'objet d'étude de la syntaxe, la phrase, est constitué à partir d'éléments plus petits par une combinatoire réglée et économe qui fait intervenir les axes syntagmatiques et paradigmatique, est une idée relativement récente.

Traditionnellement et depuis l'Antiquité, on n'étudiait pas, en premier lieu, la phrase pour en connaître les règles de combinaison. Elle intéressait la philosophie au titre de proposition logique ; on se fondait sur une définition connue dès Aristote et qui pose qu'une phrase comporte un élément dont on dit quelque chose, le sujet, et un élément par lequel on dit quelque chose sur lui, le prédicat. Dans « Marie est g rande », on dit de Marie (sujet) qu'elle est grande (prédicat). Sur cette base, l'analyse est censée apporter des réponses à la question de savoir quelle(s) prédication(s) d'un sujet donné est/sont vraie(s) ou fausse(s) et à celle de savoir si le comportement d'un

terme varie quand il est sujet ou prédicat. D'autres rapports entre les membres de la phrase n'étaient guère étudiés de façon soutenue.

La disposition des membres d'une phrase était considérée plutôt comme une affaire de rhétorique et d'éloquence. Car la disposition et l'élocution de tout un discours demande, bien entendu, que l'on s'interroge également sur la disposition d'une partie de ce discours. Mais le domaine de ce qu'on peut appeler la syntaxe était alors restreint à l'étude des éléments qui peuvent servir à établir une phrase ou

discours, les partes orationis ou « parties du discours ». On les isolait, les classifiait, et on discutait les critères de classification et leur pertinence. La plupart des termes

un

t

que nous employons encore de nos jours (verbe, substantif, adjectif, interjection, adverbe,

conjonction), remontent aux études des parties du discours faites par les grammairiens latinophones des premiers siècles de notre ère, dont il faut citer notamment Denis de Thrace (attention : en allemand, on a retenu la version grecque de son

nom, Dionysios Thrax), Priscien, et Isidore de Séville. Dans ces études, cependant, on ne s'intéressait guère à la mise en rapport des parties entre elles et à leur succession qui font qu'une phrase naît d'elles. En caricaturant, disons qu'on faisait le relevé des parties du discours présentes dans une phrase et qu'on se prononçait sur sa grammaticalité, mais qu'on ne se demandait pas vraiment comment on passe des parties de la phrase à la phrase grammaticale.

D'après le dictionnaire de linguistique de Dubois, la syntaxe est la partie de la grammaire décrivant les règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives; la syntaxe, qui traite des fonctions, se distingue traditionnellement de la morphologie, étude des formes ou des parties du discours, de leurs flexions et de la formation des mots ou dérivation. La syntaxe a été parfois confondue avec la grammaire elle-même. D'après le dictionnaire des sciences du langage de Ducrot et Schaeffer, la grammaire se décompose en deux chapitres :

- La syntaxe, qui traite de la combinaison des mots dans la phrase. Il y est question à la fois de l'ordre des mots et des phénomènes de rection (c'est- à -dire de la façon dont certains mots imposent des variations à certains autres- phénomène particulièrement visible dans les langues indo-européennes. Le verbe y prend généralement le nombre de son sujet ; de plus, dans les langues romanes, l'adjectif prend le nombre et le genre du nom qu'il modifie, et, en latin ou en allemand, le verbe et les propositions déterminent le cas des mots qui dépendent d'eux). Enfin la syntaxe, depuis le 18ème siècle surtout, traite des principales fonctions que les mots peuvent remplir dans la phrase.
- La morphologie est l'étude de la composition des mots. La composition des mots se fait à partir de plus petites entités appelées <u>morphèmes</u>. Le morphème est la plus petite unité lexicale ayant un sens spécifique, c'est-à-dire que chaque morphème est indivisible tout en ayant un sens particulier. Le mot "tables" comporte par exemple deux morphèmes: table (la base ou racine) et le pluriel (morphème grammatical). Ces morphèmes se lient habituellement de façon régulière, de sorte à ce qu'on pourrait théoriquement faire une liste des morphèmes et de certaines des règles pour aboutir

à une liste des mots d'une langue donnée

Cette distinction permet de voir que les faits de syntaxe sont des faits fonctionnels c'est-à-dire qui participent directement à l'élaboration de la communication.